

des comtés voisins; tous les jours des membres recevaient de leurs électeurs des lettres dans lesquelles on leur disait :

« Surtout, votez pour le bill de M. X. »

La minorité anglaise, jalouse des progrès qu'allait faire la population française, grâce à cette législation intelligente, s'y est opposée de toutes ses forces. Il a bien fallu céder et attendre une session plus favorable.

Si tous les députés ne vont pas à la bibliothèque du Parlement, tous fréquentent la chambre de lecture.

La première chose que fait un journaliste en entrant dans la chambre de lecture, c'est de regarder si quelqu'un lit son journal. Il y a là un moment de vive émotion ou d'amer désappointement. Si, par hasard (cela n'arrive pas à tous les journaux), deux ou trois personnes sont attroupées autour d'un de vos articles, vous vous éloignez discrètement pour ne pas les gêner. Mais il faut prendre garde, dans votre joie, de vous tromper et de prendre pour vous une démonstration qui s'adresse à la prose d'un autre.

Le plus grand compliment que l'on puisse faire à un journaliste, c'est d'enlever son journal de la file. Si c'est un journal de l'opposition, on soupçonne de suite le gouvernement d'être au fond de l'affaire. Souvent, pourtant, l'auteur du larcin n'a voulu que se procurer du papier pour envelopper son lunch. Mais l'erreur est douce et la perte n'est pas irréparable; on peut être sûr que le journaliste viendra à la sourdine remplacer la feuille envolée.

Il y a des députés qui ne lisent que les compte-rendus où ils voient briller leur nom. Ils vont même jusqu'à relire le séduisant passage. Ces jours-là, ils disent à leurs voisins à la Chambre, d'un ton indifférent : Avez-vous lu le *Sémaphore*? Il m'abime.

J'avais promis de faire cette causerie courte, je m'aperçois qu'elle est déjà un peu longue; je l'abrège et je termine par une anecdote.

Je ne sais si votre expérience s'accorde avec la mienne, mais je n'ai jamais rencontré un homme sincère qui ne m'ait avoué qu'il nourrissait l'envie de se présenter et l'espoir d'être élu. Ce fatal désir naît au collège, où l'on vous enseigne à admirer par-dessus tout les orateurs. Il gagne jusqu'à l'enfance.

Dernièrement, un des membres de la Chambre locale qui a un fils de douze ans, remarqua avec inquiétude qu'il déperissait à vue d'œil. Il n'aimait plus les gâteaux et il jetait au loin ses jouets. Le père au désespoir, le presse de questions pour l'amener à avouer la cause de sa tristesse. Enfin, poussé à bout, l'enfant finit par tout avouer.

— C'est, vois-tu, dit-il à son père, que je voudrais être comme toi membre de la Chambre locale!

Il est facile de prévoir que ce gamin mourra ministre provincial.

HECTOR FABRE.

ECHOS DE PARTOUT

Le Danemark s'occupe en ce moment de réformer son artillerie, et il a fait demander à plusieurs gouvernements des spécimens des pièces en usage dans leurs armées.

Le conseil de la Société des Arts (Londres) a décidé qu'une médaille d'or serait décernée à l'inventeur du meilleur procédé d'extinction des incendies à bord des navires.

La quinzième partie de l'or que produisent les mines des Etats-Unis se manufacture dans le pays; la trente-cinquième partie se transporte en Europe; la vingt-cinquième, à Cuba; une quinzième, au Brésil; une cinquième partie à la Chine, au Japon et aux Indes; et le reste, cinq pour cent, est conservé par des individus, et on ne sait ce qu'il devient.

Un négociant de la cité américaine de Hartford a offert à sa ville natale une somme de 500,000 francs pour la fondation d'une école professionnelle où seraient reçus les enfants des deux sexes se destinant aux arts mécaniques et à l'agriculture.

Les mines de houille découvertes récemment dans l'Inde anglaise prennent une rapide extension. Elles se trouvent à environ 200 kilomètres au nord de Calcutta. La valeur du charbon, au point de vue de la puissance calorifique, est regardée comme au moins égale aux deux tiers de cette même valeur pour les meilleurs charbons extraits des mines d'Angleterre.

Les Américains, qui avaient fait fondre une assez grande quantité de canons du système Rodman à âme lisse, et qui comptaient beaucoup sur la puissance de cette artillerie, se décident à suivre l'exemple de la vieille Europe. Un crédit, le premier de ceux qui seront nécessaires, vient d'être demandé pour la transformation de ces canons lisses en canons rayés.

A San-Francisco, la vie ne serait pas coûteuse, si nous en jugeons par les prix suivants, qui nous sont communiqués, prix d'un bon restaurant. La portion de soupe à la tortue vaut 15 cents; un plat de poisson, 25 cents; jambon, 25 cents; un morceau de chevreau ou d'agneau, 25 cents; roastsbeef froid, 25 cents; thé, 15 cents.

Le vin de champagne, marque de Moët et Chandon, vaut 20 francs la bouteille, et les vins de Bordeaux, bonnes marques, de 10 à 15 francs.

Le ministre de la guerre de France vient d'approuver le récent arrêté du général Espivent de la Villeboisnet au sujet des devoirs funèbres militaires à rendre aux soldats qui se seront suicidés.

On se souvient que le général Espivent a décidé que tout homme sous les drapeaux coupable de s'être donné volontairement la mort serait inhumé la nuit, sans bruit, et sans que les derniers honneurs militaires et religieux lui fussent rendus.

Les généraux commandant les divisions militaires de la France viennent d'être invités, par ordre supérieur, à prendre une mesure semblable et à la faire porter à la connaissance de leurs troupes.

Le *Times* et le *Telegraph* de Londres sont les deux journaux les plus importants du monde par leur grandeur et le nombre de leurs abonnés. Chaque numéro du *Times* contient, en moyenne, des annonces qui donnent un revenu de 1,000 louis sterling par jour; soit 363,000 louis ou \$1,825,000 par année! Les annonces du *Telegraph* valent à peu près la moitié de cette somme, cependant la circulation de cette dernière feuille est plus considérable que celle du *Times* ou tout autre journal du monde. Le *Telegraph* n'a pas moins de 176,000 abonnés. Il sort donc, chaque année, des ateliers du *Telegraph* 52,800,000 copies de cet immense journal qui n'existait pas il y a vingt ans.

75,000 francs de pièces de 5 francs en argent et 2 millions en pièces de 20 francs sont fondues et frappées chaque jour à la Monnaie de Paris. Les nouvelles pièces de 20 francs qui commencent à entrer en circulation sont fabriquées avec le coin de Dupré, dit du « génie ».

Les pièces frappées en 1793, avec le coin gravé par Dupré, représentaient sur leur face un génie ailé—le génie de la France—gravant avec le sceptre de la Raison la nouvelle Constitution sur une table d'airain.

Devant lui se trouvait le coq gaulois; derrière, le faisceau républicain surmonté du bonnet phrygien. L'exergue était : « Règne de la loi. » Quant au revers, il portait une couronne de chêne avec ces mots : « République française. »

La face des pièces nouvelles est la même, sauf que le faisceau n'est plus surmonté que de la main de justice, et que l'exergue « République française » a remplacé l'ancien. Sur le revers se trouve toujours une couronne de chêne avec la légende : « Liberté, Egalité, Fraternité. »

Les docks flottants sont de vastes caisses qui servent à la réparation ou simplement à la visite des dessous ou œuvres vides des navires, quand on n'est pas dans un port possédant des cales ou bassins de radoub en pierre. Ces docks sont immergés par l'introduction de l'eau dans leur intérieur, et ils sont ensuite ouverts pour permettre au navire à réparer d'y pénétrer. L'introduction achevée, les portes sont fermées, les pompes à vapeur extraient l'eau et le dock allégé flotte, en supportant le bâtiment enfoncé dans son enceinte.

Un inventeur anglais vient de perfectionner ce système, de manière à rendre l'emploi des docks flottants plus commode, par suite, plus général. Le fond ou plate-forme de ce dock est constitué par d'énormes tubes de tôle horizontaux, de 2 mètres de diamètre et de tubes semblables, mais verticaux, formant les côtés. Les deux extrémités sont ouvertes de telle sorte que le dock forme une espèce de couloir, et non de caisse, dans lequel peut

s'engager le navire. L'immersion s'obtient par le remplissage des tubes et le flottage par l'expulsion de l'eau au moyen de pompes à vapeur montées sur les tubes de bordure du radeau.

Un ensemble de madriers en bois sert de plate-forme pour recevoir le navire et les matériaux nécessaires aux travaux.

Les forces militaires que la Russie entretient en Asie ne comprennent que 60,800 hommes, 32,500 chevaux et 112 canons, auxquels il faut ajouter la réserve formant 25,750 hommes et 9,650 chevaux, ainsi que les troupes de garnison s'élevant à 30,850 hommes, 2,750 chevaux et 28 canons. Ces forces, divisées sur un territoire immense, ne pourraient, en cas de guerre, agir d'une façon très-efficace. La cavalerie, qui en forme la partie la plus importante, se compose de levées irrégulières, à l'exception des douze régiments de Cosaques l'Oural qui reçoivent un commencement d'organisation. L'armement des troupes est aussi d'une nature inférieure.

Il est vrai que la Russie possède dans son armée du Caucase des ressources puissantes. L'armée du Caucase, composée de troupes excellentes, comprend, en effet, 149,472 hommes, 18,268 chevaux et 176 canons; et on pourrait y joindre les troupes du Terek et du Kuban, formant 60,000 hommes, 32,000 chevaux et 56 canons.

Il faut encore ajouter à ces forces les flottes de la mer Noire, de la mer Caspienne, de la mer d'Aral et des côtes de Sibérie. La flotte de la mer Noire se composait, l'année dernière, outre 3 frégates cuirassées en construction, de 5 corvettes à hélice et de 2 yachts, d'une force totale de 1,865 chevaux, et portant ensemble 47 canons. La flotte des côtes de Sibérie comprenait 34 bâtiments à vapeur et canonnières, de la force totale de 1,820 chevaux et armés de 61 canons. La flotte de la mer Caspienne comptait 14 navires à voiles et 17 bâtiments à vapeur, d'une force de 990 chevaux, avec 5 canons. La flotte de la mer d'Aral était de 6 bâtiments à vapeur de la force de 190 chevaux et portant 8 canons.

VIEILLES GAZETTES

XXVIII

(Suite)

La révolution française était le cauchemar des gouverneurs du Canada. Elle succédait, dans leur esprit, aux craintes qu'avait produites l'indépendance des Etats-Unis.

L'ébranlement que subissait l'Europe pouvait avoir son contre-coup ici, au milieu d'une province française, encore en apparence mal rangée sous le contrôle britannique. Bien plus, on signalait des émissaires venus de France dans le but d'agiter le Bas-Canada. En novembre 1793, lord Dorchester lança une proclamation contre ces derniers, et l'on vit bientôt paraître des ordres directs du bureau de ce gouverneur enjoignant à quelques Français de quitter le pays. Je pourrais même citer une curieuse lettre par laquelle on défendait à un jeune Canadien de rentrer dans le Bas-Canada à son retour de France, où il avait complété ses études. Ces mesures de précaution affectèrent, jusqu'à un certain point, des prêtres échappés à la hache révolutionnaire qui cherchaient un refuge parmi nous.

Chose digne de remarque, la *Gazette de Québec* semblait se plaire à reproduire des articles des journaux de France préconisant les idées nouvelles. Les mêmes écrits, publiés dans un journal canadien-français, eussent valu la prison au téméraire qui s'en fût constitué le parrain.

On nous craignait parce que nous étions le nombre. On nous défendait l'entrée de la vie publique à cause de la force nouvelle que nous pouvions y puiser. Deux accusations terribles pesaient sur nous : nous étions *French* et *bad subjects*. Français, c'est-à-dire bons seulement à faire des esclaves; et mauvais sujets, parce que les commerçants anglais et les gens en place ne voulaient pas de nous (1). Alors, comme aujourd'hui à Manitoba, l'expression : *loyal subjects*, ne pouvait s'appliquer, croyait-on, qu'aux Anglais. Quant au

(1) Voir Dr Gaspé, *Mémoires*, p. 200, 201.

mot *Canadien*, il était en horreur au roi et aux tribunaux. Les temps sont bien changés en cela, puisque les Anglais cherchent maintenant à n'appeler *Canadiens* que cette partie de la population nouvelle du pays parlant la langue anglaise. Qui aurait osé prédire ce revirement il y a un demi-siècle? Tout-à-l'heure, on va sans doute nous imposer quelque nom baroque en échange de celui que l'on nous aura pris!

XXIX

La *Gazette de Québec*, de 1791 à 1804, n'avait rien ou presque rien changé à ses allures. Evitant à la fois de se faire l'interprète du parti anglais et du parti canadien, elle empêchait la guerre à coups de plume d'éclater parmi nous. Cependant, il vint une heure où les Anglais, plus impatients que nous cette fois, entreprirent de se créer un organe à eux. Au mois de janvier 1805, M. Thomas Cary fit paraître le *Mercury* de Québec. C'était une manifestation d'hostilité trop importante pour rester sans réponse, aussi les chefs canadiens se mirent-ils bientôt en frais d'opposer arme contre arme et de faire la lutte sur ce terrain nouveau.

Aigris de ces attaques incessantes, les Canadiens débutèrent par un faux pas. Ils avaient la majorité dans l'Assemblée Législative, et M. Bédard pensa bien faire en proposant, au printemps de 1805, une censure contre la *Gazette de Montréal* qui se faisait l'écho des critiques dirigées contre certaines lois de l'Assemblée. La motion fut adoptée.

Presque aussitôt après, ce fut au tour du *Mercury* de subir le blâme pour avoir rendu compte des délibérations de l'Assemblée en les accompagnant de commentaires peu flatteurs pour les Canadiens. M. Cary, arrêté et mis sous la garde du sergent-d'armes, ne se tira d'affaire qu'en présentant des excuses à la Chambre. Cette aventure suggéra au tenace rédacteur du *Mercury* un stratagème dont je parlerai plus loin.

« La presse, à cette époque, écrit M. T. P. Bédard, avait fait si peu de progrès, qu'on n'avait pas encore pensé à légiférer sur le plus ou moins de liberté qu'elle devait avoir. »

Au reste, le *Mercury* ne cachait pas ses intentions. En 1806, il publiait que le devoir des Anglais était de travailler à diminuer l'influence française dans la colonie. Après un demi-siècle d'occupation, disait-il, il est juste que l'Angleterre ait ici une province tout à fait anglaise.

En présence de ces faits, parut à Québec, le 13 novembre 1806, le « Prospectus d'un papier périodique, imprimé et publié par Charles Roi, rue Saint-François »; quatre pages *in-quarto*, paraissant tous les samedis; prix : dix chelins par an, outre quarante sous de frais de poste. On y lit :

« Il y a déjà longtemps que des personnes qui aiment leur pays et leur gouvernement regrettent en secret que le trésor rare que nous possédons dans notre constitution, demeure si longtemps caché, faute de l'usage de la liberté de la Presse... Ce pouvoir est si essentiel à la liberté que l'Etat le plus despotique où il serait introduit deviendrait par là même un Etat libre; et qu'au contraire la constitution la plus libre, telle que celle d'Angleterre, deviendrait tout à coup despotique par le seul retranchement de ce pouvoir... Sous la constitution d'Angleterre, le peuple a le droit de se faire connaître lui-même par le moyen de la liberté de la Presse; et par l'expression libre de ses sentiments, toute la nation devient pour ainsi dire le conseiller privé du gouvernement... Sous la constitution de l'Angleterre le peuple pense tout haut, et c'est là ce qui fait la force étonnante de cette constitution... Les Canadiens, comme nouveaux sujets de l'empire britannique, ont surtout intérêt